



TAOL LAGAD WAR TRÉGAD

Bulletin municipal n° 25 - 2010



Le Mot du Maire

En faisant le bilan de cette année 2010 qui s'achève, je dirai que nous pensions enfin avoir pu mettre un terme à la réalisation de notre Plan Local d'Urbanisme. Il a bien été approuvé le 29 janvier après une enquête publique et des échanges avec les services de l'état, mais aussitôt contesté. Nous estimions avoir réfléchi assez longtemps (5 ans), échanger, modifier certaines dispositions envisagées à l'origine, avant d'enfin conclure sur un projet qui nous semblait conforme à l'esprit de la Loi Littoral. Deux recours ont été intentés et seront jugés devant le Tribunal Administratif à Rennes au courant de l'année prochaine. L'un d'entre eux demande l'annulation de ce PLU, l'autre se limite à vouloir interdire la construction à Lespoul.

Notre vœu était de pouvoir développer le bourg, tout en permettant de densifier les hameaux de Tourn'Ici, Kergroas, Lahadic et Lespoul, qui nous semblaient assez importants pour ne pas être considérés comme des « lieux dits » et suffisamment éloignés de la côte pour ne pas être compris dans les « espaces proches » au titre de la loi.

Deux particuliers, avec le concours d'avocats, poursuivent donc la commune, et nous n'en avons pas encore fini avec ce PLU.

Ce que nous retiendrons également de cette année ce sont les travaux de la « Rue de la Mer » devant l'école et la Mairie jusqu'à Ty poul. Ces aménagements étaient attendus pour sécuriser la sortie des élèves et nous espérons que les divers obstacles installés obligeront, enfin, certains automobilistes inconscients, à respecter le code de la route et par la même occasion la vie des autres usagers.

Cette année le solde démographique aura une fois de plus été positif avec 9 naissances pour 4 décès, en rajoutant l'apport de nouveaux habitants, la population est donc encore en augmentation. Il doit faire bon vivre à Tréogat.

L'an prochain, vous pourrez lire ce bulletin et vous renseigner sur les services communaux sur le site Internet de la commune qui est en train de se finaliser. Le Taol Lagad « papier » ne disparaîtra pas, mais cette mise sur réseau permettra aux nombreux natifs de Tréogat, immigrés dans le monde entier, de se tenir informés de la vie de leur village d'origine.

Vous souhaitant bonne lecture de ce bulletin, je vous présente, en mon nom et en celui de tous les conseillers municipaux, nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2011 qui commence.

Jacques LE GOFF

La Municipalité invite la population au pot du nouvel an qui aura lieu le Dimanche 9 janvier 2011 à 11 h 15, salle multifonctions.

SOMMAIRE

* Le Mot du Maire	p 2	* L'école	p 7
* Etat civil – Quoi de neuf ?	p 3	* Le CCAS - Téléthon	p 8
* Informations diverses	p 4	* Les associations	p 9.10.11.12.13
* Le Budget	p 5	* Toponymie des lieux-dits	p 14
* L'urbanisme.....	p 6	* Les professionnels.....	p 14.15

PHOTOS DE TREGAT

Le site internet de Tréogat va voir le jour dans les premières semaines de 2011 après un important retard indépendant de la commune.

L'équipe locale chargée de définir le contenu du site a besoin de photos de paysages, de monuments mais aussi de tout ce qui fait la vie de la commune aujourd'hui comme par le passé. Les photos numériques peuvent être transmises par internet à l'adresse mail de la mairie : mairie.treogat@orange.fr. Quant aux photos sur support papier (noir et blanc et couleur) ou cartes postales anciennes, le secrétariat de la mairie peut les scanner et les rendre immédiatement à leur propriétaire.

Merci d'avance à toutes celles et tous ceux qui apporteront leur contribution au site de la commune.

Etat Civil

Année 2010

✧ NAISSANCES

11.03.10 – Youna **SALAÜN** – Kergroas
18.06.10 – Titouan **GUÉNAN** – Ménez-Huella
23.07.10 – Elaïa **CANEVET** – Lespoul
12.10.10 – Mathis **LE BELLEC** – 9 Rue du Stade
20.10.10 – Yaël **LE DRU RAPHALEN** – 2 Impasse des Coquelicots
27.10.10 – Aude **LE GOFF** – 10 Grand Rue
01.11.10 – Faustine **LE GOFF** – 6 Hent Poul Feunteun
05.11.10 – Clémentine **NIEL** – Penlann



✧ MARIAGE

19.11.10 – Sven **NIEL** – Penlann
Et Gaëlle **DOARE** – Penlann

✧ DECES

26.01.10 – Simone **HASCOËT** – 82 ans – Keramoine
01.09.10 – Clotilde **RIVOAL** – 71 ans – 6 Rue des Châtaigniers
01.10.10 – Raymond **LE CHEVER** – 84 ans – Ménez
01.11.10 – Joseph **PENNORS** – 74 ans - Kergroas

✧ DECES DES PERSONNES NEES A TREGAT

08.12.09 à Pont-l'Abbé – Jeanne **BUREL** – 94 ans – Kerligou
06.03.10 à Bénodet – Marie **GUICHAOUA** – 82 ans – Kernévez
04.04.10 à Plonéour-Lanvern – Jean-Marie **HASCOËT** – 85 ans – Keramoine
15.04.10 à Bénodet – Marie-Corentine **COZ** – 85 ans – Kerfriden
29.04.10 à Pont-l'Abbé – Marie Louise **LE BEC** – 84 ans – Bourg
30.04.10 à Pont-l'Abbé – Marie-Jeanne **LE GALL** – 94 ans – Bourg
05.07.10 à Pont-l'Abbé – Pierre **LE PAPE** – 81 ans – Penhors
08.09.10 à Pont-l'Abbé – Léonie **CANEVET** – 84 ans – Kerfriden
21.09.10 à Quimper – Pierre **BUREL** – 95 ans – Trunvel
16.10.10 à Pont-l'Abbé – Joseph **BOISSEL** – 86 ans – Kerscaven
09.11.10 à Pont-l'Abbé – Albert **BOISSEL** – 80 ans – Lahadic

Quoi de neuf ?

Constructions (Permis de construire en 2010)

4 Résidences principales	2 Extensions et rénovations d'habitations
3 Extensions	1 Changement de destination de bâtiments agricoles en habitation

Recommandations du Syndicat des Eaux de Saint-Ronan

Fontaine de St-Ronan

Le syndicat des eaux de Saint-Ronan est chargé de l'alimentation en eau potable pour les communes de Plozévet, Pouldreuzic, Tréogat et Plovan. L'eau provient du captage de Saint-Ronan, et la distribution de l'eau est assurée par la SAUR, selon un contrat d'affermage. Les températures négatives que nous avons connues cet hiver ont malheureusement provoqué des ruptures de canalisations entraînant alors des fuites d'eau.

En ce qui concerne la partie publique du réseau, le syndicat a mis en place une sectorisation (installation de compteurs intermédiaires à relevé automatique) qui permet de rapidement détecter l'origine de la fuite.

En ce qui concerne les parties privées des particuliers : chaque abonné est responsable de ses canalisations après compteur. Et certaines fuites d'eau ne sont parfois identifiées qu'au moment de la relève des compteurs après l'été.

Les particuliers peuvent déposer des demandes de dégrèvement de factures qui sont analysées en comité syndical : le comité peut décider de dégrever 50 % du montant de la fuite, mais attention, les résidences secondaires sont exclues du règlement du syndicat.

Aussi, le syndicat souhaite-t-il rappeler certains principes et prodiguer quelques conseils.

Par abonné, nous utilisons sur les quatre communes en moyenne 194 litres d'eau potable par jour, pour la boisson et la cuisine, mais aussi pour l'eau sanitaire (toilettes, lessives), les différents arrosages...

Il est indispensable de vérifier régulièrement les canalisations de votre habitation ainsi que votre compteur d'eau. En effet, si les fuites visibles sont faciles à repérer, il n'en est rien lorsque par exemple la fuite est due à la rupture d'un tuyau enterré. Les fuites entraînent une surconsommation inhabituelle importante : en moyenne le syndicat constate un excédent de 411 m³.

Chaque abonné est responsable de l'état des canalisations après compteur. Si vous devez vous absenter pour au moins un week-end ou si vous avez une résidence secondaire, surtout pensez avant de quitter votre domicile à couper votre compteur d'arrivée d'eau.

Une astuce pour vérifier votre consommation d'eau est de relever l'index de votre compteur par exemple chaque premier jour du mois le soir lorsqu'aucun équipement n'est en marche et de renouveler l'opération le lendemain. En effet, les consommations nocturnes sont en général très faibles et si vous constatez une différence importante, vous pouvez suspecter une fuite. Si c'est le cas, il faut alors rapidement la traiter pour éviter de gaspiller l'eau et votre argent.

Avant l'hiver, pensez à fermer et à purger vos robinets extérieurs. Si vous n'avez pas la possibilité de fermer l'arrivée extérieure d'eau, il est conseillé de poser une vanne d'arrêt ou d'isoler au maximum les tuyaux extérieurs : en effet, l'eau gelée fait souvent éclater les tuyaux et provoque donc des fuites.

Bien sûr avant toute chose, il faut vérifier votre compteur d'eau et laisser l'endroit accessible surtout dans les habitations anciennes.

Les fuites d'eau ont des conséquences lourdes non seulement parce que la facture est parfois très élevée, mais aussi parce qu'il s'agit d'un gaspillage de la ressource qu'il est possible d'éviter. Des robinets en bon état, des appareils économes, quelques aménagements de nos habitudes et la vérification régulière des canalisations permettent de substantielles économies et profitent à tous.

Analyse de l'eau du réseau

Au 02.11.10: Nitrate en mg/l/N03

Résultat : 48

Norme : 50



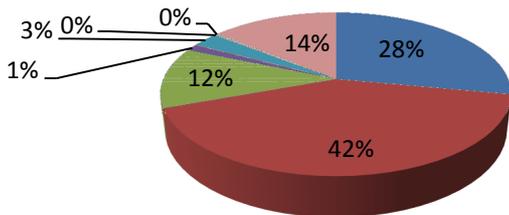


Le budget 2010

Dépenses

Section de fonctionnement

- CHARGES CARACT GENERAL
- CHARGES DE PERSONNEL
- CHARGES GESTION COURANTES
- ATTENUATION DE PRODUITS
- CHARGES FINANCIERES
- CHARGES EXCEPTIONNELLES
- DEPENSES IMPREVUES
- VIREMENT SECT° INVESTISSEMENT



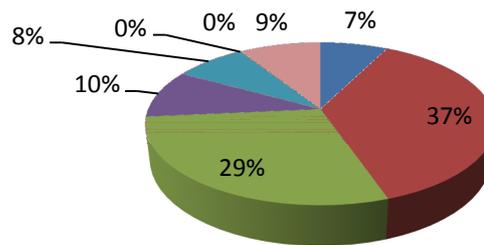
TOTAL DES RECETTES PREVUES EN FONCTIONNEMENT
328 236 €

TOTAL DES DEPENSES PREVUES EN FONCTIONNEMENT
302 946 €

Recettes

Section de fonctionnement

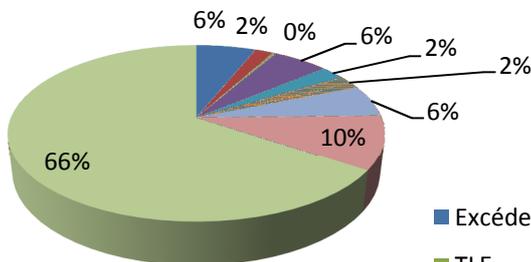
- PRODUITS, VENTE DIVERSES
- IMPOTS ET TAXES
- DOTAT° ET PARTICIPAT°
- PRODUITS GESTION COURANTE
- ATTENUATION DE CHARGES
- PRODUITS FINANCIERS
- PRODUITS EXCEPTIONNELS
- EXCEDENT FONCT REPORTE



Dépenses

Section d'investissement

- Emprunts
- Elaboration du PLU
- Acquisition de terrains
- Matériel et mobilier
- Matériel informatique
- Bâtiments communaux
- Rénovation de la mairie
- Travaux de voirie
- Aménagement de la rue de la mer



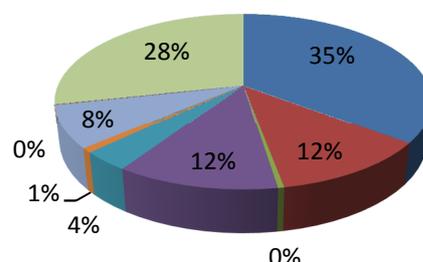
TOTAL DES RECETTES PREVUES EN INVESTISSEMENT
362 283 €

TOTAL DES DEPENSES PREVUES EN INVESTISSEMENT
362 283 €

Recettes

Section d'investissement

- Excédent investiss reporté
- Virement de la sect° fonctionnement
- TLE
- Affectation du résultat 2009
- Subvention Conseil Général
- Subvention Voirie
- Subvent° Aménagement Rue de la mer
- Autres participations
- Emprunt



Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de TREGAT

Le Plan de zonage et le règlement sont consultables en mairie et seront téléchargeables sur Internet lors de mise en service du site de la commune.

Dans le cadre de l'approbation du PLU, le Conseil Municipal a décidé d'instituer :

- **le droit de préemption urbain (DPU) sur la totalité des zones urbaines (zones U) et à urbanisation future (zones AU) du Plan Local d'Urbanisme.** Le droit de préemption est le droit reconnu à une collectivité publique d'acquérir en priorité un bien qui lui est nécessaire pour mener sa politique d'aménagement.

Sont soumises au droit de préemption les opérations suivantes :

- aliénation, volontaire ou non, à titre onéreux et sous quelque forme que ce soit, d'un immeuble ou d'un ensemble de droits sociaux permettant l'attribution en propriété ou en jouissance d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble, bâti ou non bâti. Ne sont cependant pas soumises au droit de préemption les cessions effectuées dans le cadre d'un redressement judiciaire ;

- cession, consentie à des tiers, de droit indivis portant sur tout ou partie d'un immeuble, bâti ou non bâti

- **de soumettre les clôtures à déclaration préalable, afin de permettre l'application des articles 11 du règlement relatif à chaque zone de PLU définissant notamment les types de clôtures qui sont autorisés.**

Extrait du règlement relatif aux clôtures :

Les matériaux utilisés doivent être en harmonie avec l'environnement naturel ou urbain, l'utilisation des matériaux devra tenir compte de ceux des façades.

Les clôtures sur voies seront établies selon les façons suivantes :

Secteur Matériaux et hauteurs autorisés en zones urbaine, à urbaniser, naturelle et agricole :

- Murets enduits ou de moellons (hauteur maxi : 1 m), pouvant être accompagnés d'une haie d'arbustes ou surmonté d'un dispositif à claire-voie (hauteur maxi : 0,80 m) et devant s'harmoniser avec le caractère des lieux avoisinants ;

- Végétaux d'essences locales en mélange, pouvant être protégés par un grillage discret, le tout d'une hauteur maximale de 1,80 m (les arbustes seront plantés à au moins 50 cm de la limite parcellaire) ;

- Les talutages plantés ou les écrans végétaux constitués de la végétation préexistante et/ou d'espèces locales.

Clôtures sur limites séparatives :

Sont préconisées :

- les haies constituées de végétaux d'essences locales, pouvant être protégées par un grillage, d'une hauteur maximale de 1,80 m en zone urbaine et à urbaniser, de 2 m en zones naturelle et agricole,

- les talus plantés.

Sinon, les clôtures, seront d'une hauteur maximale de 1,80 m en zone urbaine et à urbaniser, de 2 m en zones naturelle et agricole et seront constituées d'un mur enduit ou de moellons apparents, pouvant être surmonté d'un grillage ou de palissade.

Feront l'objet d'interdiction pour les clôtures :

- les murs en briques d'aggloméré ciment non enduits,

- les plaques de béton préfabriquées, y compris à claire-voie,

- les grillages et les plaques de PVC préfabriquées sans végétation (sauf pour les zones naturelle et agricole),

- les matériaux de fortune (tôle ondulée, amiante ciment, etc...),

- pour les haies sont strictement interdits les plantations de cyprès (*Cupressus*) et aubépines (*Crataegus laevigata*), et sont déconseillés les plantations de lauriers palmes (*Prunus laurocerasus*) et d'éléagnus (*Eleagnus*) (sauf pour les zones naturelle et agricole).

La mairie rappelle également que l'installation d'un abri de jardin est soumise à déclaration préalable en mairie et qu'il faut savoir que construire sans permis ou sans déclaration préalable, c'est s'exposer à des amendes : remise en l'état des lieux ou démolition de la construction peuvent être exigées.

L'école



Le Conseil Local des Parents d'Élèves

Le Conseil Local des Parents d'Élèves (CLPE) de l'école des Hirondelles a été entièrement renouvelé . Le bureau constitué de sept membres motivés et souhaite mobiliser l'ensemble des parents d'élèves. Il est présidé par Patricia Le Goff.



De gauche à droite : Sandrine Phélippe, secrétaire adjointe, Patricia Le Goff, présidente, Nathalie Pruneau, trésorière adjointe, Marine Le Gall, secrétaire, Alexandra Guénan, trésorière et Corinne Vevey-Peteuil, vice-présidente.

L'association a programmé différentes animations pour contribuer au financement des activités scolaires :

- l'incontournable "**Ragoût de choux**", fin mars.
- la vente de **Calendriers**.
- le traditionnel "**Goûter de Noël**" animé par les enfants, le **mardi 14 décembre à 17h à la salle multifonctions**.
- la "**Fête des Gras**" pour les enfants aura lieu le **25 février à l'École de 16h à 18h** (la veille des vacances).

Le site internet du CLPE de Tréogat : <http://parents-treogat.web.officelive.com>



Activité Cirque

Le CCAS

Repas des anciens du 11 septembre
au Restaurant Breiz Armor
à Penhors



TELETHON
2010



Les Associations

LA BIBLIOTHEQUE

Une bibliothèque dans un bourg, cela fait partie de la vie associative de la commune.

Aussi, nous, les bénévoles, voudrions que la bibliothèque se développe, grandisse, afin que tous les adultes et enfants de Tréogat puissent avoir accès aux livres, aux plus près de chez eux.

La bibliothèque est ouverte le samedi de 10 h 30 à 12 h, elle se situe entre la mairie et l'école. On peut y trouver de nombreux livres : romans, policiers, biographies, documentaires, BD ...et pour tous les âges. De plus, le bibliobus de la bibliothèque du Finistère passe nous voir 2 fois par an pour nous prêter de nombreux livres et CD, afin d'augmenter et de renouveler notre rayonnage. Vous pourrez emprunter 3 livres pendant 3 semaines pour un tarif d'adhésion qui diffère selon les besoins de chacun (enfant : 4 €, adulte : 7 € et famille : 11,50 €).

Un espace enfants a été ouvert cette année, dans un local attenant à la pièce principale.

De même, étant donné l'accès difficile (à l'étage) du local pour les personnes à mobilité réduite, un portage à domicile peut être envisagé.

Si vous désirez rejoindre l'équipe des bénévoles, toutes les bonnes volontés sont acceptées.

Si l'une ou l'autre des propositions vous intéresse, n'hésitez pas contacter la présidente de l'association « Les amis de la Bibliothèque de Tréogat », Fabienne QUINIOU au 02.98.82.61.41, après 18 h, ou passez à la bibliothèque pendant les permanences.



ASSOCIATION « CLAVI » CLUB ARTISTIQUE DU VITRAIL

2010 est l'année du dixième anniversaire de l'association.

50 élèves suivent les cours cette année dont notre doyenne, Andrée, assidue depuis la création en 2000.

Les cours se déroulent dans la salle multifonctions, les derniers mardi et mercredi de chaque mois, de 10 heures à 18 heures.

L'exposition des œuvres réalisées, suivie d'une tombola dotée de créations exécutées par les élèves, a lieu chaque année, à la salle multifonctions, un dimanche du mois de juin.

Nous vous attendons nombreux à cette occasion !

Contact : Marie-Claude HENAFF (02.98.54.32.28)



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

L'association locale des anciens combattants PG-CATM regroupe 17 membres originaires de Tréogat et de Peumerit.

L'association, au niveau national, a tenu à clôturer l'année 2010 en rendant hommage aux combattants de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

A l'âge de 20 ans ou la jeunesse devait s'exprimer dans la joie insouciante, 15 d'entre eux, sont partis comme tant d'autres au service de la France. Ils ont vécu cette période angoissante marquée par l'éloignement de leur commune et la séparation des êtres chers.

Ces sacrifices doivent rappeler à tous ceux qui vivent aujourd'hui de chaque côté de la Méditerranée ou partout dans le monde, combien la paix est fragile et combien elle doit être protégée, confortée et défendue contre l'intolérance, le racisme et toutes les idéologies qui portent en elles les germes d'une violence indigne de la conscience universelle.

D'après le message de l'association PG-CATM de décembre 2010.



L'ASSOCIATION TREGAD KOST AN AOD

Pour la troisième année consécutive, l'association TREGAD KOST AN AOD a organisé son repas de quartier le 18 septembre. Celui-ci a eu lieu chez Fabienne et Jean Paul QUINIOU à Kerlann.

Après un délicieux repas auquel ont pris part une soixantaine de convives, les plus « sportifs » ont pu s'adonner au plaisir de la galoche au cours de matchs



dignes des « championnats du monde », photos à l'appui. Les invités les plus téméraires ont dansé jusque tard dans la nuit.....

LE CLUB DE L'AMITIE

Voici une des photos du dernier voyage entrepris par « Le club de l'amitié » de Tréogat. Les anciens sont allés jusqu'en Afrique ? Non malheureusement. Seulement jusqu'au parc animalier « Planète sauvage » de Port Saint Père près de Nantes. C'était déjà bien loin.

C'est pourquoi nous envisageons pour cette année un parcours qui ne nous éloignera pas trop du pays bigouden : un circuit qui nous ferait découvrir des sites tellement proches que nous négligeons habituellement de nous y rendre. Ce sera par exemple : Locronan, la pointe du Raz, Pors Poullan, la grotte de Menez Drégan et les fouilles qui ont été pratiquées dans ses parages, l'Aquashow d'Audierne, le menhir des Droits de l'Homme à Plozevet, la chapelle Saint Honoré à Plogastel Saint Germain, etc. Il y a tant à voir dans notre région !!



ASSOCIATION DILE

Quoi de neuf sur le front de Tiébélé, au Burkina Faso, ? Qu'en est-il de l'action de la petite ONG créée par Jean Viars entouré d'une quinzaine de bénévoles ? (*)

Pour l'année 2010, malgré un budget serré, les projets retenus ont pu être réalisés :

- mise en service d'un forage d'eau potable
- achèvement des travaux de l'école dont la construction avait commencé en 2008 et qui comprend maintenant 3 classes et 3 logements pour les instituteurs ; elle permet la scolarisation de 260 enfants
- aide financière renouvelée aux sœurs dominicaines qui dirigent un centre médical destiné à prendre en charge des nourrissons en grande détresse physiologique (CREN)
- augmentation de la réserve financière du microcrédit réservé aux femmes qui souhaitent créer un projet économique : culture, élevage, vente d'objets artisanaux, fabrication culinaire, etc...
- installation d'un moulin à grains ; la base de la nourriture est faite de farine de sorgho ou de maïs qui s'obtient en écrasant les grains entre deux pierres frottées l'une sur l'autre ; l'utilisation d'un moulin représente évidemment un progrès considérable

Faute de moyens financiers suffisants, la campagne de soins ophtalmologiques n'a pu être organisée comme les années précédentes .

Pour tout renseignement, pour rejoindre l'équipe, pour faire un don, s'adresser à Jean Viars, Kergroas, Tréogat tél 02 98 87 77 90

Informations complémentaires sur le site internet de l'ONG : www.dilé.fr

ASSOCIATION MULTI-LOISIRS



Nos activités ont repris en octobre, chaque lundi de 14 h à 16 h, sauf pendant les vacances scolaires. Nous pratiquons les activités selon un projet commun ou personnel (par exemple bricolage, couture, broderie, patchwork, cartonnage) sur le principe de l'échange des idées et des savoir-faire. Pour nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter aux heures d'activités les lundis après-midis à la salle multifonctions ou au 02.98.82.65.22.

LES MARCASSINS SPORTIFS

Après une belle 3^{ème} place lors de la saison 2009-2010, l'objectif de cette saison sera d'obtenir une place dans la première partie du classement de première division de district.

L'équipe réserve, après son titre de champion de division 4, devra conserver son état d'esprit afin de se classer dans les 3 premières places de son championnat.

Sur le plan extra sportif, le repas du gaulois, grâce aux bénévoles, joueurs et dirigeants, a une nouvelle fois été couronné de succès.



L'équipe A



L'équipe B



Préparation du Repas des Gaulois

TOPONYMIE DES LIEUX-DITS

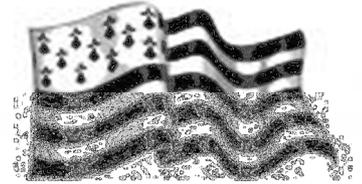
An Ti Palud : nom du village composé de l'article défini An, du terme Ti, qui veut dire « maison » et de Palud qui signifie « pré salé, marais salant » et de manière plus large « marais côtier ». Cette habitation tire certainement la deuxième partie de son nom de Palud Treogad ou de Palud Trenvel.

Ar Gernevez : nom de village fort courant en Bretagne formé de l'article défini Ar suivi de Kernevez. Ce second terme est lui-même composé de Ker « village, lieu habité » et de Nevez adjectif qui s'y rapporte et qui signifie « nouveau » sous entendu de récente création.

Kergroez : Nom de lieu semble t-il récent, que l'on peut décomposer ainsi : Ker « village, lieu habité » suivi de Kroez, variante de Kroaz, et qui signifie « croix » mais aussi « carrefour ». Une petite croix non datée se trouve à cet endroit.

Penc'hleuz : nom de lieu habité composé de Penn « tête, bout, extrémité » suivi de Kleuz « fossé avec talus » construction de pierres et de terre servant à séparer deux parcelles entre elles et sur lesquelles poussent en général des arbres. Il découle du vieux breton Clud « retranchement » par le moyen breton Cleuz et équivaut au gallois Clawad « haie, fossé ». Il peut parfois faire référence à une élévation de l'époque gallo-romaine. Le toponyme signifie littéralement « le bout du talus ».

Ar Menez : Le mot Menez qui suit l'article défini Ar signifie littéralement « mont, : montagne ». En Bretagne ce mot désigne une colline ou en endroit inculte situé en hauteur voire un plateau de lande, végétation qui pousse généralement sur de tels lieux.



LES PROFESSIONNELS NOUVELLEMENT INSTALLES

ABI DUFOUR
Tourne-Ici
29720 TREGAT
Tél. 06.82.34.48.87

Spécialiste en conseil et mise en œuvre des matériaux de construction écologiques, ABI Dufour vous guide dans la réalisation d'habitats sains, répondant aux exigences énergétiques d'aujourd'hui.

Menuiserie, maçonnerie, petite charpente, un artisan est à vos côtés pour tous types de réalisations en neuf, rénovation ou restauration du bâti.

- Maçonnerie de pierre, création d'ouvertures
- Enduits chaux (intérieur, extérieur), terre, torchis
- Ossature bois, bois/paille, solivage
- Travaux d'isolation, aménagement de combles
- Petite charpente, mezzanine, terrasse, pergola
- Menuiserie d'agencement, parquet, lambris, pose de menuiserie...

KERNELEC

Pierre Lalanne-Tisné vient de créer sur Tréogat son activité d'électricité générale.

Il est membre de la Coopérative Penn Ar Bât, spécialisée dans les métiers du bâtiment. Il intervient pour tous vos travaux aussi bien en neuf qu'en rénovation, dépannage, entretien et pose de VMC, chauffage électrique et installation bio-compatible.

Pour tout renseignement complémentaire, visitez le site internet :

www.kernelec.com.

Pierre Lalanne-Tisné, 9 rue des Genêts
29720 Tréogat

Tel : 06 28 13 65 27 : 02 98 87 62 27

contact@kernelec.com



L'as de la Frite Friterie snack à la belge

Nous sommes présent sur Tréogat, le vendredi de 18h à 22h, Grande rue, en face du restaurant Ty – Boulou.

Ventes de frites fraîches, épluchées et coupées à la main. Cuites dans la tradition du nord de la France et de la Belgique, pour que vous puissiez les déguster dans les meilleures conditions.

Une grande diversité de snacks et de sauces (aigre, épicées, sucrées et classiques).

Notre camion est disponible pour tout évènement, festivités (contact sur place).



Le Dru Paysages



"Fort de son savoir-faire et de son expérience en espace vert, Yann le Dru a créé son entreprise de paysage en avril dernier, sur la commune de Tréogat. L'entreprise "Le Dru Paysages" propose ses services d'aménagement et d'entretien de jardin, à savoir la taille, les tontes, diverses plantations, la création de massifs, l'engazonnement. Yann le Dru effectue également des travaux d'élagage, d'abattage et de maçonnerie paysagère (murets, escaliers, terrasses).

L'entreprise ne facture ni les déplacements, ni les devis et n'est pas soumise à la TVA. Des contrats d'entretien à l'année peuvent être envisagés. De plus, la possibilité de paiement par chèques emploi services (CESU) permet aux clients de déduire de leurs impôts 50% de la somme engagée pour les travaux."

Coordonnées de l'entreprise : " le Dru Paysages" 2 impasse des coquelicots Tréogat
Tél. : 02 98 87 36 40 / 06 86 17 52 88



Directeur de publication : Jacques LE GOFF

Conception et réalisation : Jacques LE GOFF, Véronique GUELLEC, Joseph HERRY, Stéphane PERON et Fabienne FAOU.